

COMMUNE DE MEYMAC

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025-240 3.51

LE MAIRE,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R 141- 4 à R 141-9,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-03-09-D du 30 juin 2025 décidant d'engager une enquête publique relative à un projet de déclassement de deux chemins communaux au lieu-dit La Vialle,

ARRÊTE

Article 1 - Sont soumis à enquête publique les projets suivants :

- Déclassement d'un chemin au lieu-dit La Vialle
- Déclassement d'un chemin au Puy du Moulin de la Vialle

Article 2 - Les dossiers mis à l'enquête comprendront pour chaque projet:

- une notice explicative
- un plan de situation
- un plan parcellaire
- la délibération du Conseil Municipal.

Article 3 - Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête seront déposés à la Mairie de Meymac du vendredi 12 décembre au mardi 30 décembre 2025 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance de 8h30 à 12 heures et de 13 heures à 17 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures (sauf jours fériés) et enregistrer ses éventuelles observations.

Article 4 - Monsieur André CHOURY est désigné comme commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Meymac, le mardi 30 décembre 2025 de 16h00 à 17h00.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par courrier à la Mairie, de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Article 5 - A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier et ses conclusions.

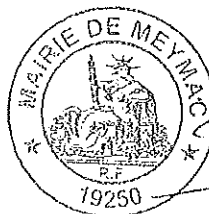
Article 6 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

Un avis sera inséré dans deux journaux d'annonces légales quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Article 7 - Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Ussel

Fait à Meymac, le 14/11/2025

Le Maire,



Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251117-2025-240-AR
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025